

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

**Département
Des ARDENNES
=====**
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 43

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 09.07.2025
Convocation faite
Le 25.07.2025

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération
N°2025-07-152**

**Motion contre la fermeture
de l'Agence du Crédit
Agricole du Nord-Est et de
son distributeur
automatique de billets**

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART, M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M. André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{me} Angélique WAUTOT, M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), MM. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Gérald GIULIANI, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Président expose la motion prise par la Commune de FUMAY retranscrite ci-dessous :

« Le 12 juin dernier, le Crédit Agricole du Nord Est a annoncé unilatéralement au Maire de Fumay la fermeture de son agence bancaire locale et de son Distributeur Automatique de Billets 24h/24 et 7j/7 (DAB) à la fin juillet 2025. Cette décision, si elle était maintenue, aurait pour conséquence la présence physique pour une Ville de plus de 3000 habitants de la seule Banque postale !

Parallèlement, seul le DAB situé à l'intérieur d'une des grandes surfaces commerciales de la Ville et accessible uniquement aux heures d'ouverture permettrait un accès libre aux espèces,

De toute évidence, les populations les plus vulnérables et les moins mobiles, peu enclines aux nouveaux modes de paiement et aux usages numériques, seraient les plus affectées par cette fermeture,

Or de manière générale, la population fumacienne est peu mobile et il lui serait très compliqué de se déplacer dans une autre agence située à 10km pour la plus proche,

La disparition annoncée des services bancaires de proximité du Crédit Agricole du Nord Est soulève par conséquent un fort enjeu d'inclusion sociale,

Au niveau économique, cette fermeture aurait également un impact car plusieurs commerces locaux n'utilisent pas le paiement en carte bancaire en raison des coûts à supporter (coût du matériel et commissions) rapportés au nombre d'utilisateurs,

Ces mêmes commerçants déposent néanmoins leurs espèces en agence et devraient, sauf à changer d'organisme bancaire, faire appel à des convoyeurs de fonds ou prendre le risque de se déplacer beaucoup plus loin sans la sécurisation de la vidéoprotection de la Ville,

L'accès libre aux espèces via un DAB est par ailleurs un élément majeur d'attractivité de notre territoire alors que chaque mercredi matin Fumay accueille pour le marché hebdomadaire des commerçants ambulants, que les statistiques de l'aire de camping-car relève plus de 4000 nuitées en 2024 et que les manifestations d'envergure telles que les Féeries médiévales, les Randonnées de l'Ardoise et la Foire Saint-Michel, sans oublier les attractions du Parc de loisirs TerrAltitude, attirent chaque année des milliers de personnes et de plus en plus de touristes étrangers sur Fumay,

Face à un tel manque de considération, un appel à venir signer en Mairie une pétition contre cette fermeture a donc été lancée et près de 1000 personnes ont d'ores et déjà répondu à cette démarche »,

Considérant la volonté de la Communauté de maintenir les services publics sur son territoire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* **approuve** la motion contre la fermeture de l'Agence du Crédit Agricole du Nord-Est et de son distributeur automatique de billets.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

